APPEL DE CANDIDATURES 2027

Bourse du militantisme Gaëtan-Fortier

Cette bourse est offerte par le **Syndicat des enseignantes et des enseignants (SEECR)** du Cégep de Rimouski à une étudiante, à un étudiant ou à un groupe qui s'est démarqué au cours de l'année 2026-2027 par **son militantisme** et par **son engagement communautaire**.

En 2019, la bourse du militantisme a été renommée pour rendre hommage à monsieur Gaëtan Fortier, enseignant en Techniques de travail social, emporté par la maladie en mai 2017. Fervent militant, monsieur Fortier était très engagé, tant au Collège que dans la communauté.

Nombre de bourses

- Une bourse

Conditions d'admissibilité

- Être inscrite ou inscrit au Cégep de Rimouski à l'automne 2026 et à l'hiver 2027;
- Être en voie de réussir la majorité de ses cours;
- Être engagée ou engagé activement dans des activités non rémunérées de militance, de développement social, de promotion du développement social ou de défense des droits et du bien commun, que ce soit au sein du Cégep ou de la communauté. *Par exemple, faire partie d'un conseil étudiant, féminisme, environnemental, etc.*

Critères de sélection

- Actions concrètes dans le milieu;
- Retombées et rayonnement de l'implication (effets concrets, résultats, etc.);
- Portée éducative ou sociale de l'implication;
- Qualités humaines manifestées;
- Collaboration et cohésion (dans le cas d'un groupe).

N. B. L'engagement doit être non partisan, c'est-à-dire qu'il ne doit pas être lié à un parti politique.

Dépôt de la candidature

L'étudiant, l'étudiante ou le groupe candidat doit rédiger un texte de **200 à 300 mots** expliquant **en quoi ses réalisations répondent aux critères de sélection**.

Le texte doit obligatoirement inclure les informations suivantes :

- **Nom, prénom et matricule** de la personne (ou des personnes) qui posent leur candidature;
- **Programme d'études;**
- **Nom du groupe**, si la candidature est soumise par un groupe.

La candidature doit être transmise, idéalement en format PDF, au plus tard **le lundi 1er mars 2027 à 23 h 59,** par MIO (Gala de la réussite).

Remise de la bourse

La bourse sera remise, à la personne ou au groupe récipiendaire sélectionné, lors du Gala de la réussite Desjardins, **le mardi 27 avril 2027**.

N. B. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de bourse si aucune candidature ne répond aux critères de sélection.